

Objet : Mise en place de l'Annualisation

Fiche de saisine et pièces jointes à retourner au CDG, au plus tard 3 semaines avant la date de la séance

Textes de référence :

- Code général de la fonction publique
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT (article 7-1)
- Loi 2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat.
- Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7.1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale.

COLLECTIVITE : Nombre d'habitants

Adresse :

Nom et Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Téléphone et courriel :

Nombre d'agents titulaires : Stagiaires : Contractuels :

Service(s) concerné(s) par l'annualisation :

Cycle de travail actuel : *exemple : cycle hebdomadaire, cycle par quinzaine*.....

Motifs de l'annualisation :

Rythme retenu : *exemple : rythme scolaire sur 36 semaines, saisonnalité*.... ..

Un planning individuel précisant les différents temps de chaque agent annualisé (temps pendant lesquels l'agent travaille /congés annuels / temps de récupération)

- ☐ Est déjà formalisé et porté à la connaissance de chaque agent
☐ va être formalisé et porté à la connaissance de chaque agent

Mode de calcul retenu et les modalités de récupération appliquées :

Précisions complémentaires :

Joindre le projet de délibération et planning des agents concernés.

Joindre toutes les pièces jugées utiles à la compréhension du dossier (planning, etc....) et le projet de délibération sur le temps de travail après modification. ***Si besoin joindre un rapport en annexe.***

Consultation du personnel : ☐ oui ☐ non

Date de consultation :

Fait à le

Signature de l'autorité territoriale